

ABC PARTICIPATIONS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000.000 euros
Siège Social 39 boulevard du Commandant Charcot
92200 NEUILLY SUR SEINE

R.C.S. NANTERRE 519 156 517



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 AVRIL 2011

L'an deux mil onze,

Le vingt neuf avril
à dix huit heures trente

Au siège social,

39 boulevard du Commandant Charcot
92200 NEUILLY SUR SEINE

Monsieur Gilles TATEOSSIAN,

Associé Unique de la Société ABC PARTICIPATIONS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000.000 euros, divisé en 800.000 parts sociales de 10 euros de nominal chacune,

Et Gérant de ladite Société

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur proposition de la Gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège social de la société, à compter du 1^{er} MAI 2011, à :

NEUILLY SUR SEINE (92200)
6 square Chanton

at

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé à .

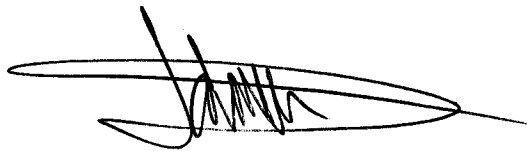
NEUILLY SUR SEINE (92200) – 6 square Chanton

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned centrally below the text.

